recteur du Bon Marché, mais avec un instinctif sentiment de joie, elle répondit :

—Oui, cela, toujours.

Alors ce fut au tour du jeune homme d'avoir dans les yeux un éclair de triomphe, en même temps que l'expression d'un bonheur si intense, que Reine en fut éblouie.

Son cœur, son pauvre cœur blessé se mit à battre comme il ne l'avait jamais fait, tandis que dans ses yeux, toujours un peu durs, montait une douceur inaccoutumée.

Sans lui laisser le temps de parler, Clément prit sa main, et l'élevant pieusement, presque religieusement jusqu'à sa poitrine.

—Reine, lui dit-il, je vous aimais déjà depuis que je vous avais vu, je vous aime encore plus maintenant que je sais ce que vous avez souffert. Je suis seul au monde comme vous, voulez-vous être ma femme ?

Elle baissa la tête.

—J'ai volé ! balbutia-t-elle éperdue.

Il osa la presser contre lui.

—Taisez-vous, dit-il. Ne prononcez jamais plus cet horrible mot. Oubliez-le comme je le ferai moi-même. Vous aviez faim. Qui oserait vous condamner ?....

Jamais, avec sa nature, Reine ne devait oublier ces paroles ni la chaude pression de main qui les accompagna.

A partir de cet instant, Clément fut tout autre.

Au contact du marquis, il avait pris une discrétion de langage et de manières qui l'élevait de beaucoup au-dessus des fonctions qu'il remplissait.

Maintenant, il voulut acquérir l'instruction qui lui manquait, et il se mit à l'œuvre.

—Après son mariage, M. le marquis, sous l'influence de sa jeune femme, réorganisera sa maison, dit-il à Reine, j'en profiterai pour lui demander de changer mon poste de valet de chambre en celui d'intendant, c'est-à-dire que je serai libre, et nous pourrons nous marier.

Tristement, alors, la Bretonne répondit :

—Libre, oui, vous, Clément. Mais moi, quand le serai-je ?......

Il n'insista pas, prévoyant sous ces paroles de Reine une méfiance contre Claire.

Or la vicomtesse était pour Clément plus sacrée que les idoles des Indes ne le sont aux fakirs, et jamais discuter ses actes ou ses volontés ne lui serait venu à l'idée.

Mais tout le monde, à la Roche-Morte, devait à cette époque éprouver de cruelles déceptions.

Malgré les efforts surhumains que tenta la vicomtesse de Mondragon pour empêcher le mariage de son frère, elle n'y réussit point.

Et Dieu sait, cependant qu'elle ne négligea rien pour atteindre son but, ni larmes, ni prières, ni colères, ni scènes. Elle alla jusqu'aux lettres anonymes, cette arme des misérables et des lâches.

Mais le marquis de Cypières ne se laissa point entamer.

Lui, vieillard, il éprouvait pour la première fois de sa vie une passion brûlante ; et chose rare, celle qui en était l'objet était digne de toutes les adorations, de tous les respects.

Tout aussi inutiles furent les assauts de Claire pour avoir le capital de la rente que son frère lui avait promis. Il resta inébranlable dans ce qu'il avait décidé pour sa sœur.

—Avec cent mille francs par an, tu as de quoi vivre luxueusement, magnifiquement, lui dit-il, tu t'en contenteras. Et c'est encore une bien grande preuve d'affection que je te donne, de ne pas te laisser ruiner une seconde fois par le triste individu qui t'a escroquée.

Rien ne peut le faire varier d'un iota.

Claire, furieuse, quitta alors la Roche-Morte pour aller s'installer au petit château de Magalas, voisin de quelques kilomètres.

Mais en partant, à la veille presque du mariage, elle emmena avec elle Reine Penhoët, tandis que le marquis avait envoyé promener Clément Gaube, lorsque celui-ci lui avait demandé de changer ses fonctions de valet de chambre, pour devenir l'homme d'affaires du château, ainsi que l'était son père.

—Mon homme d'affaires, avait répondu Horace de fort mauvaise humeur de l'attitude de Claire, c'est moi.

Toi, tu as juré de ne pas me quitter, tâche de ne pas oublier tes serments, et.... fiche-moi la paix !

Et le malheureux, le cœur brisé, s'était soumis même sans murmure, tant était profond et vrai son dévouement de [...] à la famille qui l'avait élevé.

Mais Reine, qui n'avait pas les mêmes raisons que lui pour aimer sa désagréable maîtresse, pendant que Clément pleurait en silence, rongeait son frein, et répétait les lèvres rentrées et les yeux durs :

—A quoi ça m'a-t-il servi de lutter et de souffrir pour rester honnête ?......

L'honnêteté ?...... Le devoir ?......

Quelles plaisanteries !......

—Ah ! pour la reconquérir, ma liberté, que ne ferais-je pas !......

VII

DÉSESPOIR.

Alors, commença pour le frère et la sœur l'existence la plus douloureuse qui se puisse rêver.

Claire allait sans cesse de Magalas à Paris, attirée par sa passion vers celui qu'elle adorait de plus en plus à mesure que croissaient les dédains de Philippe, mais constamment aussi rappelée par la prudence en Gascogne.

Elle ne voulait point de scandale autour d'elle ; d'abord parce que son orgueil en eût souffert ; ensuite parce qu'elle n'avait pas désespéré de fléchir le marquis, et qu'elle savait bien que ce dernier ne lui eût jamais pardonné sa liaison.

Et cependant que la fière et intelligente vicomtesse eût dû avoir les yeux ouverts, si la plus aveugle des amours ne les lui eût désespérément clos !....

Sans honneur, sans délicatesse, montant toujours, ayant d'elle un dégoût profond, qui ne disparaissait que lorsque Philippe faisait appel à sa bourse ; plus joueur, plus débauché que jamais, tel était le duc de Roquebrune, et la malheureuse avait de ces choses des preuves indéniables !....

—C'est le désespoir de notre situation qui me pousse à m'étourdir, lui disait-il, lorsqu'à bout de ressources, Philippe était caressant avec Claire, dans le seul but de faire passer de chez elle chez lui, la plus grosse partie de la rente que servait Horace.

Car c'était lui qui les mangeait ou à peu près, les cent mille francs de la vicomtesse.

Et celle-ci, loin d'être désillusionnée par cet acte si vil, ne regrettait qu'une chose : n'avoir pas davantage à lui donner, afin de provoquer plus souvent chez le duc les accès de tendresse qui ne manquaient jamais d'accompagner ses demandes d'argent.

De son côté, Horace n'était pas plus heureux que sa sœur.

Non pas qu'il n'adorât toujours sa femme !

Non pas encore qu'il eût rencontré la moindre déception dans ce mariage tant désiré....

Marie-Madeleine de Bram, marquise de Cypières, était aussi bonne que belle ; son caractère était celui d'un ange ; sa loyauté, sa douceur étaient à toute épreuve.

Alors ?....

Hélas !.... la nature méfiante d'Horace ne pouvait se transformer à son âge !

Habile à se tourmenter, et ne trouvant que sujets de bonheur dans le présent, il scrutait l'avenir et se désespérait par avance de ce qu'il croyait y voir.

Et puis, aussi les terribles lettres anonymes reçues avant son mariage, ces lettres qu'il avait alors jetées au feu avec un si beau dédain, lui revenaient maintenant à la pensée ; mettaient leur douloureuse griffe de fer dans son esprit ; vivaient avec lui ; lui formaient comme un rempart d'idées fixes ; le forçaient à se répéter sans cesse les paroles maudites de Claire :

—Elle est jeune, tu es vieux..... Un jour ou l'autre, belle comme elle est, Madeleine sera aimée et aimera à son tour !......

Peut-être même, ajoutait-il, fou d'une jalousie anticipée, peut-être aime-t-elle déjà comme l'affirmait mon correspondant inconnu......

Et il souffrait mille morts, sans oser toutefois laisser percer devant Madeleine, l'ombre d'un soupçon, qui eût sali sa pureté d'ange ;—car il le sentait instinctivement en dépit de ses soucis hypocondriaques, elle était droite et honnête comme pas une.

Encore, si elle avait eu des enfants !...

—La maternité, se disait le malheureux, en peuplant son foyer, eût occupé son cœur......

Non. dix-huit mois s'étaient écoulés, et nul espoir de paternité n'arrivait à M. de Cypières.

M. de Bram mourut, heureux et tranquille, bénissant sa fille, au bonheur de laquelle il croyait aveuglément, d'après les propres affirmations de la jeune femme.

Naturellement, Madeleine devint très triste, et pleura amèrement un père qui l'avait adorée.

Alors, les souffrances et les soupçons d'Horace se firent encore plus cuisants :

—Je ne suis donc rien pour vous, marquise, ne put-il s'empêcher de lui dire un jour. On le voit bien à vos larmes !

Elle le regarda étonnée.

—Eh oui ! continua brusquement le marquis, on dirait maintenant que la terre est vide pour vous.

Elle lui jura qu'il se trompait, et comprenant qu'il souffrait, elle lui prodigua les bonnes paroles, et les soins les plus touchants ; faisant trêve à sa douleur pour s'occuper encore plus de lui que par le passé.

Sous la rosée bienfaisante de cette douce et loyale tendresse, M. de Cypières parut renaître à la vie et au bonheur.

Mais à la première tristesse de Madeleine, ses soupçons renaissaient en foule, et il était vraiment alors le plus malheureux des hommes.

—Il faudrait vous distraire et voyager, lui dit un jour son médecin, après une crise d'hépatite, durant laquelle Madeleine l'avait soigné comme une sœur de charité.

Quand le docteur fut parti, Horace leva un regard tremblant vers sa femme.

—Voulez-vous m'accompagner, marquise ? lui demanda-t-il presque timidement.

La physionomie de Madeleine rayonna de joie.

C'est mon devoir, dit-elle, et cette fois-ci un grand plaisir pour moi.

—Où voulez-vous aller ?

—Le plus loin possible.

—Même en mer.

—Surtout en mer.

—Je ne vous croyais pas si brave.

—J'ai fait deux longs voyages, le premier j'étais très jeune et je m'en souviens à peine. Mais le dernier m'a laissé d'ineffaçables souvenirs, et je ne me rappelle pas avoir été aussi heureuse que sur le pont du navire qui m'a conduite de France dans l'Inde.

—C'est donc dans l'Inde que vous voudriez aller ?

Madeleine devint horriblement pâle, et Horace cependant toujours à l'affût de la moindre de ses sensations ne vit pas cette suprême angoisse.

Mais quelques secondes ne s'étaient pas écoulées que la jeune femme parut avoir pris possession d'elle-même, car ce fut d'une voix presque tranquille qu'elle répondit :

—Il doit faire trop chaud pour vous dans l'Inde, mon ami ; je sais que la chaleur est tout ce qu'il y a de plus mauvais pour une maladie de foie. Voyageons plus loin si vous le voulez, mais dans des pays plus froids.

—Vous êtes bonne de penser ainsi à moi.

—C'est naturel. Ensuite je vous avouerai autre chose.

—Quoi donc ?

—J'avais seize ans. Je suis allée dans l'Inde avec mon pauvre père, qui espérait rentrer dans certaines sommes qui lui étaient dues.

Cela ne s'est pas produit ; mais en revanche nous avons été reçus admirablement dans certaines familles amies ou alliées. Les souvenirs de mon père que je retrouverais là bas à chaque pas, les condoléances que tous m'adresseraient sur sa perte, raviveraient trop cruellement ma douleur, et cette tristesse qui vous est pénible.

—Soit. Nous irons dans l'Amérique du Nord, si cela vous plaît.

—Où vous voudrez.

La semaine suivante il partit avec Madeleine pour l'Angleterre ; là, il se procura un yacht royal sur lequel il s'embarqua avec elle. Clément et Jeannie les accompagnaient seuls. L'équipage était nombreux et discipliné. Le capitaine excellent.

Le yacht, organisé pour une princesse à laquelle les médecins avaient ordonné les longs voyages sur mer, possédait tout ce que le confortable le plus raffiné pouvait rêver.

—Que c'est joli ici ! s'écria Madeleine en entrant dans la cabine relativement grande et toute capitonnée de satin bleu qui était la sienne.

Les glaces dont les murs étaient couverts lui renvoyaient son image mince et élégante. Par les sabords ouverts on voyait les grandes vagues voyageuses, longues et souples, à peine frissonnantes dans leurs molles ondulations.

La marquise frappa ses petites mains l'une contre l'autre.

—Quel bon air, dit-elle. Que je vais être heureuse ici, Horace, seule avec vous entre ciel et terre.

—Bien vrai ?

—Bien vrai. Au lieu d'aller en Amérique, faisons le tour du monde, voulez-vous ?

—Vos ordres me sont sacrés, marquise. En avant !

Et ils partirent, elle heureuse de ce mouvement, de ces contrées inconnues qu'elle allait voir, comme on l'est à vingt ans. Lui, ravi, extasié, ne pensant qu'à une chose : seul, loin de tout, il allait être avec son trésor...

A Paris, les événements ne tardèrent pas à prendre pour la vicomtesse de Mondragon une meilleure tournure que celle-ci ne l'avait espéré.

Il y avait dix-huit mois que M. de Cypières était marié et il n'avait pas d'enfants.

On pouvait croire qu'il n'en aurait jamais.

Des renseignements sûrs avaient mis Philippe de Roquebrune au courant non seulement des moindres faits et gestes du marquis jusqu'à son départ pour l'Amérique, mais aussi de tous ses actes antérieurs.

C'est ainsi qu'il avait appris qu'Horace avait payé les dettes de M. de Bram et réparé son château de Mauvezin. Mais cette générosité que la Gascogne tout entière avait qualifiée de royale, ne lui avait guère coûté que trois cent cinquante ou quatre cent mille francs. Or, cet argent avait certainement été trouvé dans les économies formidables que réalisait le marquis chaque année ; car depuis son héritage, avec cinq cent mille francs de rente très avérés, il n'en dépensait pas cinquante mille tous les ans.

A part cela, il n'avait fait aucune donation à sa femme, ni rien reconnu par contrat de mariage.

Donc, il y avait toutes sortes de probabilités pour que Claire restât la seule héritière du marquis ; car celui-ci, soupçonneux et jaloux ainsi qu'il l'était, se garderait bien d'enrichir sa femme dans la crainte qu'avec sa fortune, elle trouvât le bonheur, après sa mort, dans un second mariage.

On pouvait espérer, au contraire, qu'avec ses principes sur la famille, il ne déshériterait jamais sa sœur qu'il avait toujours tendrement aimée.

Ces idées très raisonnées, très approfondies, changèrent du tout au tout l'attitude de Philippe vis-à-vis de Mme de Mondragon.

Un voyage qu'il fit incognito en Gascogne, avant le départ d'Horace et de Madeleine, lui montra le marquis de Cypières très vieilli, très cassé.

Le but était proche, Claire ne fut plus traitée durement, au contraire....

La jeune femme était sur le point d'en perdre la tête de bonheur, et déjà les bans étaient publiés, lorsque la plus foudroyante des nouvelles vint de nouveau la replonger dans un désespoir d'autant plus profond, qu'elle avait cru toucher de plus près à la réalisation de son rêve.

Après un an d'absence, Horace revint de son voyage autour du monde ; il était apaisé, heureux, et il faut le dire au comble de ses vœux : Madeleine allait être mère !....

Ah ! cette fois-ci, il le jurait bien et le disait à tout venant, jamais plus la jalousie ou les soupçons n'entreraient en lui.

Déjà vieux, et plus encore par sa cruelle maladie de foie que par les années, il avait rencontré dans Madeleine la plus parfaite des créatures. Non seulement, durant ce long voyage elle avait été pour lui d'une grâce exquise et d'une bonté adorable ; mais encore, comble de bonheur !...... elle allait lui faire goûter les saintes joies de la paternité ; par elle le foyer, jusque là si triste de la Roche-Morte serait peuplé ; la perpétuité du nom était assurée ; l'oubli, ce cruel oubli qui attend tous ceux qui ont vécu seuls serait évité ; le souvenir d'Horace resterait à jamais béni et vivant dans le cœur des chers petits, d'autres lui, sortis de lui !......

Et il la ramenait à Paris, ayant résolu de faire soigner Madeleine par les princes de l'art, oubliant du coup ses antipathies et ses préventions pour le vieil hôtel de Cypières, tant il était hanté par ses idées nouvelles, tant lui devenaient chères les deux existences : celle de sa femme et de l'enfant qu'elle allait lui donner.

Dès le retour en France du marquis de Cypières, Philippe fut informé de ce nouvel état de choses.

—Cette fois-ci, ma belle, dit-il à Claire désespérée, si vous ne profitez pas du baptême pour vous faire donner vos trois millions, n, i, ni, c'est fini !....

Il n'osait dire toute sa pensée, le misérable !....

Mais à quoi bon, en effet, rendre irrévocable sa liaison avec la vicomtesse et enchaîner sa liberté pour ces malheureux cent mille francs par an qu'il mangerait toujours tant qu'il lui plairait, tandis que libre, qui sait !.... La fortune ne pourrait-elle pas passer à sa portée sous la forme de quelque héritière fabuleusement riche, ayant quelque faux pas à cacher !....

Le duc de Roquebrune en était arrivé à ces calculs là.

Et malgré tous ses échecs dans les diverses agences matrimoniales de Paris, il espérait toujours trouver quelque occasion subite.

Claire qui retombait d'autant plus haut que ses espérances étaient plus avancées resta un instant abîmée sous ce coup inattendu.

Muette, pâle, les dents crochetées et le front plissé, elle était plongée dans les plus amères des réflexions.

—Mais nos bans qui sont affichés, dit-elle tout à coup.

—On ne donnera pas suite à leur publication, voilà tout.

A Paris, ces choses se voient tous les jours.

—Que dira-t-on ?

—Personne n'y fera seulement attention.

—Mais on parlera......

Durement Philippe l'interrompit.

—C'est ma volonté, dit-il. Donnant, donnant. Tant que durera la méfiance de votre frère, je ne reviendrai pas sur ma résolution. Vos larmes m'avaient fléchi. C'était une faiblesse de ma part. L'événement qui arrive chez le marquis est providentiel et me rappelle au respect de ma parole. Vous avez un mois pour vaincre son stupide entêtement. Après cela, adieu nos projets.

Claire se redressa pâle comme une morte.

—Pour fléchir Horace, dit-elle, je n'ai pas assez d'un mois, il m'en faut six. Me les donnez-vous ?

Devant la physionomie implacable et résolue de la jeune femme, un sourire infernal erra sur les lèvres rouges du duc de Roquebrune.

—Six mois, soit, dit-il. Mais pas un jour de plus.

—Et si j'échoue, nous ne nous reverrons plus ? demanda-t-elle d'une voix tremblante.

—Pourquoi donc ? Toujours de grands mots ridicules.... Si, si, nous continuerons à être amis comme par le passé.

Mais mari et femme, jamais. Mon devoir est d'assurer d'abord l'avenir de mes enfants avant.... avant de me mettre en devoir de les avoir, ma belle....

Elle partit, la mort dans l'âme, tandis que lui riait d'avoir trouvé cette défaite qui cachait les honteux calculs de son âme basse et vile.

Philippe de Roquebrune était, en effet, un jouisseur dans toute sa puissance.

Rien ne pouvait le corriger.

Il lui fallait de l'argent à tout prix ; il lui en fallait pour ces nuits de baccarat passées dans les grands tripots, alors que les émotions de la perte et du gain vous affolent ; pour les heures plus douces écoulées auprès des plus belles, des plus capiteuses pécheresses du monde ; pour les jours de grands-prix, où Paris tout entier avait les yeux sur lui, et avec des regards d'admiration voyait ses équipages, ses chevaux ; où autour de lui, se chuchotaient ces mots accompagnés de tant de coups d'œil d'envie :

—C'est le duc de Roquebrune. Vous savez bien, le plus beau, le plus riche de tous nos jeunes gens à la mode.

Pour ces triomphes, ces jouissances et ces satisfactions, Philippe eût tout mis sous les pieds.

Et redressé, beau d'une infernale et irrésistible beauté, il souriait à lui-même, la taille haute et conquérante, les narines gonflées, ses sensuelles lèvres de rang entr'ouvertes, ses yeux changeants, pleins à cette heure d'une diabolique et implacable décision.

Tout à coup il leva les épaules et murmura :

—Les vaincus sont des niais.... Qu'importe les moyens pourvu que mon but soit atteint !....

Quelques mois se passèrent.

Philippe continua sa joyeuse vie, grâce aux emprunts qu'il faisait sans scrupule à sa faible maîtresse.

Celle-ci confinée, en effet, au château de Magalas, devait poursuivre quelque plan tracé d'avance, car M. de Roquebrune ne l'avait point revue ; en revanche, il continuait à recevoir de fréquentes lettres timbrées de Gascogne.

A Paris, à l'hôtel somptueusement réparé de la famille de Cypières, la fin de la grossesse de Madeleine s'écoulait paisiblement, tandis que sous l'empire des angoisses et des préoccupations que lui donnait ce prochain événement tant désiré, Horace tombait frappé de la plus terrible crise d'hépatite qu'il eût encore eue.

Robert Sintély, le cousin de Madeleine, nouvellement établi à Paris, le soigna avec un dévouement et une intelligence tels que le malade se rétablit assez vite, tandis qu'une très grande confiance en son jeune parent lui venait.

Mais cette crise le rendit encore plus inquiet, plus soupçonneux, plus exigeant que jamais.

Il ne pouvait se passer de Madeleine, l'adorait à ne pas vouloir lui laisser poser les pieds par terre, et cependant il la contrariait sans cesse, l'épiait sans cesse, s'irritait aussi bien de ses silences que de ses paroles.

Et néanmoins jamais la douceur de la jeune femme ne se démentait.

En présence des cheveux blancs de cet homme qui avait à peine cinquante ans, de ses yeux creusés, du pli douloureux de ses lèvres, une grande pitié la prenait, toutes ses rancunes s'envolaient et elle se disait :

—Comme il doit souffrir pour être si irritable, lui au fond si honnête et si droit.

Une seule fois, elle essaya de lui résister.

Sous aucun prétexte, en effet, il ne voulut admettre qu'elle nourrît l'enfant qu'elle attendait.

Or, cette fonction, aussi sacrée pour la femme que la maternité elle-même, était le vœu le plus cher de la jeune marquise.

—Vous voulez donc que je déteste le petit être qui vous volera à moi ? lui demanda M. de Cypières d'une voix si âpre et si angoissée, qu'une fois de plus, elle se soumit, n'osant pas imposer une souffrance, juste ou non, à celui qu'elle avait juré de soigner et de rendre heureux.

Alors, on fit venir de Gascogne une superbe nourrice, brune, large, replète, bonne et calme comme un chien fidèle.

Elle était veuve ; son mari, un couvreur, était mort en tombant d'un toit. Madeleine s'était alors occupée d'elle, était devenue sa bienfaitrice, avait placé l'aîné des enfants, et avait promis de veiller sur l'autre, celui qui n'était pas encore né, dès qu'il serait assez grand pour se séparer de la mère, et permettre à celle-ci de gagner sa vie.

La profonde reconnaissance de Segonde Labruyne avait, à cette époque, grandement impressionné M. de Cypières. Or, comme avec cela elle avait une excellente réputation et une santé à toute épreuve, ce fut sur elle qu'il jeta les yeux lorsqu'il dut chercher une nourrice.

Il fut convenu que Jeannie, la sœur de lait et la compagne d'enfance de Madeleine aiderait Segonde, et cette idée de voir son cher petit, tant aimé même avant sa naissance, soigné par ces deux excellentes créatures, adoucit pour la pauvre Madeleine le dur sacrifice que son mari exigeait d'elle.

Enfin, il arriva l'ange adoré, sous la forme de la plus belle, de la plus superbe fillette du monde.

Elle n'était point brune comme sa mère, mais blonde ainsi que tous les Cypières, avec les yeux d'un bleu céleste.

Madeleine, est-il besoin de le dire ? ne pouvait se séparer d'elle et pleura les larmes les plus amères qu'elle eût jamais versées, lorsqu'elle vit Segonde, à côté de son lit, lui donner son premier repas.

Elle se rétablit néanmoins assez vite, car sa constitution était magnifique.

Mais ce fut Horace qui retomba malade, tandis que la marquise, relevée de ses couches, redevenait plus belle que jamais.

En effet, la jalousie de M. de Cypières, toujours de plus en plus ardente, s'exerçait maintenant contre cette enfant, non de lui, qui lui ressemblait, à laquelle il avait donné le nom de sa mère, et dont la venue avait été pour lui la source d'un bonheur si grand et si vrai.

Lorsqu'il la voyait sur les genoux de Madeleine, choyée par elle, caressée, couvée, quand il entendait les naïves et ardentes paroles d'amour que lui adressait la jeune femme, lorsque, surtout lui arrivait le bruit des baisers éperdus dont elle la dévorait, il souffrait mille morts, et tous les serpents de la jalousie lui déchiraient l'âme.

Il lui semblait avoir devant lui une intruse, une voleuse qui lui dérobait son trésor le plus cher, et méritait toutes ses malédictions.

Aussi, sous prétexte que la venue d'une fille lui avait donné une cruelle déception, n'avait-il jamais voulu l'embrasser, pas même la voir.

Ce fut dans ces circonstances qu'il tomba gravement malade de cette nouvelle crise dont nos lecteurs ont suivi les développements au commencement de ce récit.

Mais devant l'intimité qui s'établit forcément entre Raymond Sintély et sa cousine, au début de sa maladie, la jalousie forcenée d'Horace, une fois de plus, changea d'objet.

Naturellement, Madeleine allait attendre le jeune docteur au bas de la maison ; elle le reconduisait de même pour lui parler du malade. Il y avait entre eux la familiarité absolue qui eût existé entre un frère et une sœur, puisqu'ils avaient été élevés ensemble.

Ces choses, surtout leur tutoiement, exaspéraient Horace.

Et puis Raymond était aussi beau, aussi sympathique, aussi jeune que Madeleine.

Ce qu'il souffrit alla même jusqu'à lui faire commettre cette action horrible de les accuser tous les deux, dans la lettre qu'il écrivit à sa sœur.

Les bonnes paroles de Charles Sintély, par dessus tout la conduite loyale de Madeleine, les soins dévoués de Raymond avaient dissipé ce cauchemar. Ainsi que de mauvais nuages que balaye le vent du Nord, les soupçons de M. de Cypières s'étaient envolés.

Pour toujours ?

Avec ce caractère il n'y fallait pas songer.

Cependant, c'était en toute franchise qu'il rendait maintenant justice à la jeune marquise ; c'était de toute son âme qu'il déplorait ses méfiances continuelles et les amertumes dont il l'avait abreuvée.

Un autre miracle s'était accompli.

Sous les amollissements de la souffrance, son cœur paternel s'était ouvert.

Au moment où Mme de Mondragon avait pris Léone dans ses bras, M. de Cypières avait, en un éclair rapide, retrouvé sur ce petit visage d'enfant, les traits adorés de la vieille marquise, cette mère qu'il avait tant aimée.

—Ah ! s'était-il dit alors très bas, Dieu me punit !.... Je n'ai pas encore voulu la voir, et c'est le portrait vivant de ma mère !....

Et il n'avait osé ni lui tendre les bras, ni approcher ses lèvres avides de son petit front, mais tout son cœur avait bondi vers elle, et il s'était juré, s'il revenait à la santé, de la rendre aussi heureuse que jamais enfant ou jeune fille l'ait été sur terre.

Les choses en étaient là lorsque, quelques heures après son arrivée à Paris, Claire de Mondragon franchit le seuil du somptueux cabinet où Philippe de Roquebrune l'introduisit.

Que se dirent-ils pendant une heure que dura leur entretien ?

Les portes étaient closes, et si épaisses les tentures qui les recouvraient, que nulle oreille indiscrète n'en eût pu saisir un mot.

Tout à coup, le grand cartel collé au mur, vis-à-vis de la cheminée, sonna minuit.

Philippe tira machinalement sa montre.

—Avez-vous votre voiture en bas ? demanda-t-il avec un calme que n'avait plus sa compagne.

Celle-ci, d'abord ahurie, finit par comprendre la question.

Son visage était bouleversé et son trouble extraordinaire.

—Non, dit-elle, je suis venue en fiacre.

—Voulez-vous que je vous fasse reconduire par mon cocher ?

Elle se récria vivement :

—Il ne manquerait plus que cela, pour que tout l'hôtel de Cypières sache demain matin où j'ai passé la nuit aujourd'hui....

—Alors, permettez-moi de vous renvoyer. La rue de Varenne est loin, et vous ne pouvez y aller à pied. Si vous tardez encore, il n'y aura plus de voitures aux stations du quartier.

Elle se leva raide et froide comme une statue de pierre.

Mais quand elle voulut marcher, elle chancela.

—Appuyez-vous sur moi, lui dit le duc avec une sollicitude à laquelle il ne l'avait que rarement habituée, je vais vous reconduire.

Elle n'eût ni la force, ni peut être la volonté d'ajouter un mot, et elle descendit avec lui, se dirigeant vers le boulevard Haussmann.

Ils n'avaient pas fait cinquante pas que M. de Roquebrune vit un fiacre venir de leur côté.

Philippe le héla.

C'était une *Camille* sur les lanternes de laquelle on lisait : *Vaugirard*.

—Rue de la Chaise, à côté du square du Bon-Marché, dit aussitôt la vicomtesse en remettant d'avance cinq francs dans la main du cocher.

—Montez, bourgeoise, dit vivement l'individu enchanté de l'aubaine.

Dès que le duc de Roquebrune eut refermé la portière, un maître coup de fouet enveloppa le cheval qui repartit au galop.

Un quart d'heure après, la voiture s'arrêtait à l'endroit désigné, et Claire qui ne voulait pas arriver en fiacre devant l'hôtel de Cypières, remonta lestement la rue de Varenne pour rentrer chez son frère, dans le plus strict incognito possible.

A l'hôtel, tout paraissait endormi et calme, enveloppé de silence et d'ombre.

Madeleine avait obéi fidèlement à son mari, et après la singulière algarade que lui avait faite Mme de Mondragon dans l'antichambre du marquis, elle était allée se coucher, non pas néanmoins sans avoir embrassé mille fois sa fille.

Jeannie, qui l'adorait et ne perdait aucune occasion de la servir pour la voir davantage, Jeannie l'accompagna chez elle et se mit en devoir de la déshabiller.

—Eh bien, dit-elle à la jeune femme avec cette familiarité que sa profonde affection autorisait, il y a du nouveau ici, ce soir.

—Oui, répondit Madeleine préoccupée des injures cruelles de sa belle-sœur, Mme de Mondragon est arrivée....

—Avec Mlle Reine.

—Qu'est-ce que c'est Mlle Reine ?

—Sa femme de chambre.

—Ah ! comment est-elle ?

—Depuis plus de trois ans qu'elle habite Magalas, je l'ai vue ce soir pour la première fois. Ce n'est pas une fille ordinaire.

—Que t'a-t-elle dit ?

—Elle n'a ouvert la bouche ni avec moi ni avec personne, pas même avec Clément qui la dévorait des yeux.

—Quelle impression t'a-t-elle produite ?

—Singulière. Les traits sont durs, énergiques, comme creusés par la maladie ; le regard est impénétrable ; la bouche seule parle, et a une expression très douloureuse.

—Tiens ! c'est bizarre.

—Ce qui l'est encore plus, dans cette physionomie hautaine, ce sont les yeux, qui sont très droits. Elle ne me déplaît pas à moi, cette fille, car elle n'aime pas sa maîtresse, au contraire.

Madeleine ne put s'empêcher de sourire à cette réflexion naïve qui dénotait, ce qu'elle savait déjà, l'horreur profonde que Jeannie éprouvait pour la vicomtesse de Mondragon.

Elle n'eut pas le courage de la gronder, et lui dit simplement :

—Comment le sais-tu ?

—Voilà. Ce soir Reine a mangé à peine, du bout des dents ; elle n'avait cependant pas tout-à-fait terminé son repas, lorsque la voix de la vicomtesse a retenti, l'appelant. Alors, la Bretonne subitement a tressailli, comme éveillée d'un songe ; et avant qu'elle ait pu se ressaisir, elle a eu sur le visage une expression si dure, si révoltée, si haineuse même, qu'il n'était pas difficile de deviner ce qu'elle pensait.

—Et elle n'a rien dit ?

—Oh ! Reine n'a pas l'air de bavarder souvent. Ses lèvres ressemblent même terriblement à un coffre-fort solidement fermé, et dont Mme de Mondragon seule me paraît avoir la clef.

Le regard ému, Madeleine murmura :

—Serait-ce une victime, elle aussi ?

Mais elle n'eut pas le temps de s'apitoyer sur cette inconnue ; elle tombait de fatigue et Jeannie arrangeait encore ses vêtements dans la chambre, que sous ses courtines de brocard blanc, fleuries de roses, la jeune marquise dormait profondément.

Une heure après, la forme noire, longue et souple d'une jeune femme, glissait sans bruit dans les corridors, venant de l'appartement occupé par la vicomtesse.

Arrivée devant la nursery, l'inconnue s'arrêta et écouta.

Le plus profond silence régnait, là comme ailleurs.

Le fantôme avec les mêmes précautions reprit sa marche de velours, effleurant à peine les tapis, se dirigeant vers la chambre de M. de Cypières.

Mais il ne franchit point le seuil de cette dernière pièce.

Arrivée contre la portière en vieille tapisserie, la jeune femme eut une petite toux très légère.

Presque instantanément, les draperies s'écartèrent, et le visage anxieux de Clément Gaube apparut.

—O Reine, murmura-t-il, ma Reine adorée, est-ce vous ?

La dentelle noire qui enveloppait la tête de Mlle Penhoët se souleva, et l'on vit apparaître son visage encore plus douloureux qu'à l'ordinaire.

Douloureux, oui, à arracher des larmes, mais tout plein d'énergie, de volonté et de décision.

—Je voudrais vous parler, dit-elle. Est-ce possible ?

—Madame la vicomtesse ne vous demandera-t-elle pas ?

Reine haussa les épaules.

—Elle est allée chez le duc de Roquebrune, dit la Bretonne ; elle ne rentrera pas de sitôt. Je suis libre.

—Moi aussi, monsieur le marquis dort plus tranquillement qu'il ne l'a fait depuis sa maladie. Du reste en laissant la porte ouverte j'entendrai le moindre de ses mouvements. Asseyez-vous.

Un flot de sang empourpra le pâle visage de la Bretonne.

—Ici ! fit-elle toute révoltée, dans une antichambre.... Allons donc !

Clément s'avança vers le boudoir de la vieille marquise, celui dans lequel, quelques heures auparavant, Claire avait écrit au duc de Roquebrune.

A continuer.

Au cercle, un habitué est en train d'en bêcher un autre, qu'il aperçoit, tout à coup.

—Oh ! pardon, dit-il, j'ignorais que vous fussiez là. Croyez bien que si j'avais su !...

—Ce qui revient à dire, reprit l'autre, que vous ne bêchez que les absents !

Un reporter en promenade a relevé, sur la porte d'une mairie, des environs de Paris, cette affiche, écrite de la main même du maire :

" Le maire de la commune de.... prévient ses administrés qu'il a été perdu un trousseau de clefs attachées avec une ficelle depuis l'abreuvoir jusqu'à la place du Marché."

Un joli mot trouvé dans l'*Esprit de tout le monde*, le volume de Lorédan Larchey :

C'était au lendemain de la victoire de Solférino, qui fut due aux soldats beaucoup plus qu'aux chefs.

L'intendant Paris dit alors :

—Ces batailles là, c'est comme la confiance : ça se gagne, mais ça ne se commande pas.

QUE VEUT DIRE CELA ?

Au cours du dernier mois, les immenses affaires de la King's Royal Germetuer Co. ont augmenté de plus de moitié ; et des ordres considérables lui viennent de partout. Le 20 février, I. L. Lyon & Cie, de la Nouvelle-Orléans lui ont donné une commande qu'ils ont payée comptant, de sept mille deux cents bouteilles à livrer de suite.

Cela veut dire :

1. Que lorsque des hommes comme le général Longstreet, le Général Turner, le Gouverneur Hubbard, le Colonel Avery, le Rév. W. G. E. Cunningham, le Rév. T. B. Hawthorne, et le Rév. Sam Jones font l'essai d'une médecine et en parlent de la façon la plus favorable, le peuple les croit.

2. Que le Germetuer a fait tout ce que ces plus ardents amis ont déclaré qu'il ferait.

3. Que le remède a triomphé de la Grippe, du Rhumatisme, de la Dyspepsie, de la débilité Nerveuse, de l'Insomnie, des affections de reins, de l'asthme, des maux d'été, des catarrhes dans tous les cas où l'essai en a été fait.

4. Que la découverte du Germetuer est la plus précieuse contribution de ce siècle à la science médicale.

Comme médecine de printemps, il n'a pas d'égal ; il fortifie l'estomac, facilite la digestion, tonifie le système, et ainsi donne santé et bonheur. Sous ce rapport nul remède ne lui peut être comparé.

Le Germetuer n'est pas un nauséabond composé ; mais aussi agréable à boire qu'un verre de limonade. Le malade l'aime et attend anxieusement l'heure de le prendre.

A vendre $1.00 la bouteille chez tous les pharmaciens.

—FABRIQUÉ PAR—

King's Royal Germetuer Co.,

ATLANTA, GEO.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut, Premier District, Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 2 juin 1892.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, aux endroits de la saisie, aux adresses données ci-dessous, LUNDI, 13 juin 1892, commençant à midi et aux lieux précédemment mentionnés et continuant de place en place jusqu'à ce que les ventes soient terminées, les propriétés ci-après décrites, pour forcer la collection des taxes dues à l'Etat de la Louisiane et au District de Levée Orléans, assessées en l'année 1891 et aux années antérieures ; y compris l'intérêt à partir du 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes sont respectivement dues, jusqu'à paiement, et tous les frais, à savoir :

Jean Barrère—

Taxes pour l'année 1891	$4 20
Taxes de levée, District d'Orléans, pour l'année 1891	70
Taxes d'Etat pour l'année 1890	2 40
Taxes de levée District d'Orléans, pour l'année 1890	40

A savoir. A local No —, rue Napoléon, entre Cleveland et Palmyre.

La vacherie y située, consistant en vaches et animaux de tire et véhicules.

Jacques Pagnac—

Taxes d'Etat pour l'année 1891	$4 20
Taxes de levée District d'Orléans, pour l'année 1891	70
Taxes d'Etat pour l'année 1890	2 70
Taxes de levée, District d'Orléans, pour l'année 1890	45

A savoir. Au local No — rue Napoléon, entre Palmyre et Cleveland.

La vacherie y située, consistant en vaches et animaux de tire et véhicules.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'un acquéreur quelconque achètera pour le montant des taxes de l'intérêt et des dépens dus par le débiteur.

Conditions : Comptant en monnaie courante des Etats-Unis.

C. HARRISON PARKER.
Collecteur de Taxes d'Etat, Premier District Paroisse d'Orléans.
2juin—2 6 10 13 No 81 rue Carondelet.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant l'encoignure Marais et Toulouse dans l'îlet borné par les rues St-Louis et Villeré.

New South Building and Loan Association vs Mme Julia Jamet, épouse de Lucien Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,660—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances lui appartenant, située dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Toulouse, St-Louis et Villeré, laquelle portion de terre mesure, au pied américain, plus ou moins, quatre-vingt sept pieds, un pouce et sept lignes de face rue Marais sur cent deux pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Toulouse dont elle forme le coin et est composée de la façade de quatre lots de terre désignés par les Nos un, deux, trois et quatre, d'après un plan de L. Surgi en date du 16 février 1849 et déposé comme plan No 46 du Livre des Plans No ..., en l'étude de H. P. Caire, ancien notaire de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—juil 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à douze mois de crédit de propriété de valeur améliorée connue comme No 269 de la rue du Camp.

Orleans Manufacturing Co. vs. T. W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 35,100.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles W. Brown, curateur de Thomas W. Bothick, adressé à Charles W. Drown, ancien shérif civil pour la paroisse d'Orléans, et par lui à moi transféré, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, située dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Camp, Delord, Calliope, St-Charles et le Cercle Lee, désignée par la lettre B, sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 11 octobre 1851, annexé pour référence à un acte passé par B. Ory, notaire en cette ville, du 8 au 19 octobre 1851 et mesurant, suivant le dit plan, au pied américain, vingt-cinq pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Camp sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses portent le numéro municipal 269 rue Camp.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec garantie bonne et solvable portant intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de vente et hypothèque spéciale et privilège de vendeur jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère, au moment de la vente, et payer comptant le montant des frais d'impression, du shérif, des commissaires et commission etc., soit à peu près deux cents piastres ($200) et en outre les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété se montant à peu près à —— piastres (toutes les taxes, néanmoins, ont été payées sur la dite propriété.

VICTOR MAUBERRET
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
6juin—6 13 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts dans deux bateaux-pilotes.

Succession de Wm Thomas Levine.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 20 648. En vertu d'un ordre de vente daté du 3 juin 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts et partie de possession légitime de la succession de William Thomas Levine ces deux bateaux-pilote à vapeur faisant le service entre ce port et les Jetées, sur le fleuve Mississippi, comme suit, savoir :

Dans le bateau-pilote à vapeur "**Jennie Wilson**" la partie de possession de la dite succession étant de **un trente-cinquième** (1/35) et dans le bateau pilote à vapeur "**Underwriter**" à partie de possession de la dite succession étant de **quarante-et-un trois cent quarante-sixième** (41/346).

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—juil 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE,

Vente par le Shérif de Propriétés à Carrollton.

New South Building & Loan Association vs. Mme Clara Willenborg, femme de Frank Willenborg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,775.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de Carrollton, dans cette paroisse désignés par les Nos 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet No 52, borné par les rues Cambronne, Cinquième, Madison et Elm, sur une esquisse divisant le dit îlet en lots, annexée à un acte de vente de Meloncy Soniat à Philip Scheer passé pardevant C. C. Porter, un notaire public daté le 29 mai 1850. Les dits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot No 22 forme l'encoignure des rues Cambronne et Cinquième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mai—24 31 juin 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du second district

Succession de Henry M. Hyams.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 22,570.

ET

J. B. Vinet, Administrateur Public, vs la succession de H. M. Hyams.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,689.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE en date du 4 mai 1889 dans l'affaire premièrement mentionnée et d'un writ de saisie et vente dans l'affaire secondement mentionnée, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 juin 1892 à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir—

1. Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 540, borné par les rues David, Toulouse, St-Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1889, (enliassé au bureau du shérif civil), 255 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue David sur une profondeur et façade de 180 pieds sur les rues Toulouse et St Louis, divisée en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain îlet de terre avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'îlet No 554 et mesurant, suivant le dit plan désigné plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon, 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue David et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur les rues Toulouse et St-Louis, divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus No 24 689.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 mai—18 25—juin 1 8 15 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 23me jour de février 1892, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans les paroles et chiffres suivants, à savoir :—Pauline Frank vs John U. Frank.—No 34,313—Division C.—Sur motion de E. J. Wenck Esq., avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant en sa faveur et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut inscrit dans cette affaire le 31 décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, John U. Frank, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a jusqu'à lors existé entre eux ; que la demanderesse, Pauline Frank, ait en plus jugement contre le défendeur, John U. Frank, dans la somme de six mille dollars avec privilège sur tous les biens du défendeur jusqu'à la restitution finale par lui de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse comme il est alloué par la loi aux femmes mariées ; que la demanderesse ait en plus un jugement la reconnaissant comme la propriétaire du billet enregistré dans l'affaire John U. Frank vs Charles Schneider, No 33,772 du dossier de cette Cour, et l'autorisant à s'occuper d'affaires séparées de celles de son mari et en son propre nom, tous les frais du procès devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que l'intervention et troisième opposition de John Dollinger dans cette affaire enregistrée le 17 décembre 1891 et non poursuivie et non servie aux parties ci-nommées, soient mises hors de Cour, ses frais.

Jugement rendu le 23 février 1892.
Jugement signé le 29 février 1892.
Signé : F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'y ai apposé ma signature et imprimé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-douze.

TH. BUISSON,
Député Greffier.
1m mars—

$500 de Récompense !

Nous donnerons la susdite somme pour tout cas de maladie du foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation que nous ne pourrons guérir avec les pilules végétales de West pour le foie, lorsque les prescriptions seront suivies. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles ont une couche de sucre. Les grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. Méfiez-vous des contrefaçons. Les véritables se vendent chez B. TUMA, No 11 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, Lne. 1er oct—1an V40

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Troisième District.

Jean Péralde vs The Anglo-American Real Estate and Improvement Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 35,641.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 55, borné par les rues Flood, Delaronde, Chartres et la Plantation de Santel. Les dits lots étant désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan dressé par J. A. d'Hémécourt et déposé à l'étude de A. Ducatel, notaire, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Flood sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur de Veuve Charles Taffin Jr. conformément à un acte passé pardevant John R. Léger, notaire, le 25 novembre 1890.

Bureau de transfert, livre 135, folio 292.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 mai—23 30—6 13 20 25 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Premier District.

Simon Pfeifer vs L. C. LeCorgne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35 776—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juin 1892, à midi, de la propriété et après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans l'ancien faubourg Lacourse, maintenant le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Melpomène, Camp et Magazine, mesurant, au pied américain, vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Thalie sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant une partie du lot No six sur le plan du dit faubourg.

Les titres du défendeur enregistré au bureau de transfert, livre 135, folio 16.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Au comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant maintenant due, pour la somme de treize cent quatre-vingt dollars ($1,380) avec 6 pour cent par an d'intérêt à partir du 26 juin 1890 jusqu'à paiement final, 5 pour cent sur le dit montant du principal et intérêt, honoraires d'avocat et frais et charges dans l'affaire et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'à concurrence du montant de son enchère, le paiement de deux certains billets à ordre tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés chacun pour la somme de $460 en date du 26 juin 1890 et payables respectivement 24 et 30 mois après leurs dates et portant intérêt à raison de 6 pour cent par an, à partir de leurs dates jusqu'à paiement final, portant comme hypothèque sur la dite propriété, conformément aux réclamations du plaignant.

L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte hypothécaire original comme passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 26 juin 1890.

3° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 mai—23 30—juin 6 13 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée Nos 154 et 156 rue de Chartres.

Jacob A. Reinach vs Mlle Helene Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 35,622.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent [portant les numéros municipaux 154 et 156 rue de Chartres] et les dépendances, et tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant ou qui en quelque sorte en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Jefferson, Levée et St-Pierre, formant l'encoignure des rues Chartres et Jefferson, et mesurant cinquante-neuf pieds et quatre lignes de face à la rue de Chartres, cinquante neuf pieds cinq pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, sur soixante-dix-huit pieds cinq pouces de profondeur et de face à la rue Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mai—9 16 23 30—juin 6 11

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,789—Division B.—Ordre de Cour.—Raymond Ducoe vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Raymond Ducoe soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le 14me jour de juin 1892, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 mai 1892.
Signé : FRED. D. KING, Juge

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 mai—31 et 30j

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE RESIDENCE

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT,

Coin des rues Chartres et Barthélemy.

Succession du Docteur Geo. Howe et de Marie Olympe Lesseps, sa première femme.

Mlle M. Augusta Howe vs Ruth Harriet Howe et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 31,749.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles, entre les rues **Gravier et Commune**, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 10 mai, 1892 par l'honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Chartres, anciennement Casacalvo, et désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer ; le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Chartres et Barthélemy, mesurant, au pied américain, 55 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 196 pieds 2 pouces rue Barthélemy.

Laquelle dite propriété a été acquise par feu le Dr George Howe, durant la communauté existant entre lui et sa première femme, décédée, de George Brandt, par acte passé pardevant Joseph Cohn notaire le 24 novembre 1875.

Les améliorations consistent en une jolie résidence en brique, élevée sur de solides fondations, à peu près de 10 pieds de hauteur, ayant une grande galerie de face, 6 chambres, galerie fermée à l'arrière, chambres dans les mansardes, escaliers en briques devant et derrière, lieux d'aisances, cuve, arbres, magnolia, cyprès, pommiers et orangers, etc., etc. Le voisinage est des plus agréables, chars urbains, écoles et autres commodités, la faisant une des plus désirables résidences.

Conditions—Un tiers ou plus payable comptant et le reste à un et deux ans, en billets de l'acquéreur, à son ordre, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final et garantie par hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1892 en sus du prix de l'adjudication et devra tenir la dite propriété constamment assurée, en cas de feu, pour le plein prix de sa valeur, et transférer la police d'assurance aux dits mineurs, pour le montant de leur intérêt dans la dite propriété. L'acquéreur aura à déposer entre les mains des encanteurs au moment de la vente dix pour cent du montant de son adjudication pour en assurer la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages

No 225 rue St-Charles entre Lee Circle et St-Joseph.

No 246 rue Royale, entre Ursulines et St-Philippe, une bâtisse à un étage occupée comme chantier de bois et charbon.

Emile M. Lefebre et als. vs. M. U. Barges née Hotard, Tutrice et als.

No 416—23me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable E. B. Talbot, juge de la 23me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane, en date du 30 avril 1892, dans l'affaire ci-dessus de la propriété de valeur, à savoir :

Rue Royale.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 49, borné par les rues Royale, Ursulines, Chartres et St Philippe, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, connue par le numéro municipal 246 rue Royale, occupée par un chantier de bois, vendue sujette à un bail expirant le 31 mars 1893.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 216, borné par les rues St-Charles, Lee Circle, Carondelet, Delord et St-Joseph et mesurant au pied américain, vingt-sept (27) pieds onze (11) pouces et six (6) lignes de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent vingt six (126) pieds deux (2) pouces sur le côté vers la rue St-Joseph et cent neuf (109) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de profondeur sur l'autre côté et trente-deux (32) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée un salon et salle à manger quatre chambres et escalier, une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale ayant cinq chambres, terrasse, cuve, waterworks, lieux d'aisances et chaque étage et connue par le numéro municipal 225 rue St Charles.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 11

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

Propriété de valeur et située dans un quartier central,

RÉSIDENCE ET MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ÉTAGES,

79 RUE BIENVILLE,

Entre Royale et Bourbon.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

La résidence et magasin en briques à trois étages, de grande valeur et parfaitement situé No 79 rue Bienville entre Royale et Bourbon dans l'îlet borné par la rue Conti avec un magasin au rez-de-chaussée, grande entrée sur le côté, vestibules, onze chambres, gaz, hydrant, citerne, cour pavée, et dépendances. Le terrain mesure 35 pieds de façade sur 127 de profondeur. La propriété est louée à un bail jusqu'au 1er octobre 1892, au taux de $636 par an.

Placée dans une rue pavée en blocs de granit, près de la rue du Canal, dans le centre des affaires et le voisinage des lieux d'amusement. Il ne serait jamais nécessaire de prendre le char la propriété serait une excellente acquisition au point de vue des affaires ou comme résidence. Ce serait aussi un placement sûr et avantageux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie ordinaires. L'acquéreur paiera les taxes de 1892 et 10 pour cent comptant, au moment de la vente sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 juin—au 18 incl

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon terrains pour y construire

—ET—

COTTAGES,

—DANS LES—

Troisième, Quatrième et Sixième Districts.

Succession de N. J. Hoey.

No 35,513—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E, signé le 23 mai 1892, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° **Le joli cottage de résidence simple en bois**, No 181 rue St-Ferdinand, dans le 3me district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Press et Urquhart. Le terrain mesure 31 pieds de façade rue St-Ferdinand, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° **Trois certains terrains** dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, St-Ferdinand et Press. Nos 19, 20 et 21, mesurant chacun 30 pieds de façade rue Villeré, sur 170 pieds, 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° **Quatre certains terrains** dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Union, Libéral, Genius et Bagatelle, mesurant chacun 32 pieds de façade rue Union sur 128 pieds de profondeur, au des dits terrains formant l'angle des rues Union et Libéral.

4° **Cinq certains terrains** dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Melpomène, Première, Galvez et Miro, désignés par les Nos de 1 à 5, inclusivement, et mesurant 102 pieds 5 pouces 1 ligne de façade rue Galvez ; 59 pieds 3 pouces 1 ligne de façade rue Jackson ; 190 pieds 2 pouces 2 lignes de façade rue Melpomène, et 19 pieds 6 pouces 4 lignes de façade rue Miro ; et 238 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne qui sépare les dits terrains du reste du carré d'îlet.

5° **Douze certains terrains** dans les mêmes district et carré d'îlet que les précédents décrits en quatrième lieu, propriété faisant face rues Première, Miro et Galvez, et une ligne séparant de la susdite propriété.

6° **Deux certains terrains** dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, St George et Long, désignés par les Nos 13 et 15, mesurant comme suit : Le terrain 13, 30 pieds de façade avenue de la Louisiane, sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 15, 30 pieds de façade avenue de la Louisiane, sur 128 pieds de profondeur et fait face rue Long.

Conditions—Comptant et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication ; 20 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. E. Wolfson, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er juin—1 4 11 18 25—juil 2

Frictio Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et assez souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques ; guérison possible quand le rhumatisme n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 2 onces 50 cents.

Rue St-Pierre, 154, près Remparts.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau No 60 rue Bienville—JEUDI, 9 juin 1892, il sera vendu, à onze heures A. M., à la savanne de Clément Fee, près du Canal de Harvey.

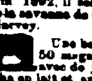

Une belle vacherie se composant de 50 magnifiques vaches laitières, 35 avec de jeunes veaux et la balance fraîches en lait et sur le point de veler.

Aussi—2 chevaux de prix allant l'amble, 2 dittos de tir et une petite jument pour famille.

Un Buggy et un phaeton.

2 charettes à lait, harnais, bidons et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

4 juin—à date

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin en briques à quatre étages,

No 46 rue Levée, entre Champs-Elysées et Marigny.

Cottage Double de Choix.

No 552 rue des Remparts, entre les rues Espagne et Mandeville,

Et Cottages et Corps de Logis,

Rue des Français, St-Claude, Chartre et autres rues.

Tous rapportant de beaux loyers.

A L'ENCAN. A CREDIT.

Vente en partage

Dans l'affaire de Veuve Louis Fix vs. George A. Koepke.

No 29,381.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire mentionnée ci-dessus par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, le 29 mai 1891 et signé le 10 mai 1891, et un jugement subséquent rendu le 16 mai 1892 et signé le 20 mai 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, savoir.

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par la Levée (ou Chemin Public), les rues Victoire Marigny et Champs Elysées, et mesurant, conformément à un plan par F. A. Tourné, le 13 mai 1854, 22 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Levée (ou Chemin Public) sur une profondeur, entre lignes parallèles d'environ 129 pieds 2 pouces, toute mesure américaine, ensemble avec l'usage d'une allée et cour située au fond du dit lot conduisant à la rue Marigny.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages désigné par le No 46 rue Levée.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Mandeville et Espagne, étant le lot No 3 sur un plan de C. A. Hedin le 1er avril 1852, et mesurant en mesure américaine 32 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage double No 552 rue Remparts, ayant 3 chambres de chaque côté, toit en ardoise, etc.

3° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Remparts, St-Claude, Musique et Washington désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan par C. F. Zimpel le 6 novembre 1833. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent en mesure française, 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage à un étage, No 617 rue des Remparts, ayant 5 chambres, etc., et un cottage double Nos 619 et 621 rue des Remparts coin Musique avec trois chambres de chaque côté, toit en ardoise, etc.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Champs Elysées et Marigny, étant partie du lot 66 sur le plan primitif du Faubourg Marigny, mesurant en mesure française 56 pieds de face à la rue de Chartres sur 69 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la rangée de corps de logis désignés par les Nos 405, 407 et 409 rue de Chartres.

5° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Union, Derbigny et Roman, et mesurant en mesure française 60 pieds de face à la rue Français, sur 80 pieds de profondeur et de face à la rue Derbigny. Les améliorations comprennent un cottage double rue Français, ayant 4 chambres de chaque côté, toit en ardoise, etc. et un cottage double formant le coin sud-ouest des rues Français et Derbigny.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Français et Union, et mesurant 30 pieds de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 170 pieds et 6 pouces, composé de tout le lot No 11 et partie du lot No 1 d'après un plan de L. Surgi. Les améliorations comprennent un cottage à un étage, No 532 rue Derbigny, ayant 4 chambres et un cottage dans le fond avec 6 chambres, etc.

7° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Morales, Clouet et Louisa. Le lot est désigné par le No 14 sur un plan par W. H. Bell, le 7 décembre 1867, et mesure 31 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue St Claude sur 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, et aussi une autre portion de terre y joignant au dit lot No 14, faisant face à la dite rue St-Claude et mesurant 15 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue St. Claude sur 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles étant la moitié du lot No 15 sur le dit plan.

Les améliorations comprennent la rangée de corps de logis désignée par le No 572 rue St Claude, ayant 6 chambres.

Conditions de la vente.—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs depuis le jour de la vente et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement, cinq pour cent commission d'avocat en cas de procès sur les dits billets et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs déposeront dix pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant George C. Preot, Esq. notaire public.

28 mai—28—juin 4 11 18 25—juil 2

PAR W. I. HODGSON & FILS.

Vente en Partage

De propriétés de valeur et rémunératives dans le Second district de cette ville au coin de la rue Villeré et du Chemin du Bayou.

La maison de résidence à deux étages couverte en ardoises,

No 271 rue Villeré. Le cottage double couvert en ardoises ayant à l'arrière une bâtisse à deux étages couverte en ardoise.

Nos 245 et 247 Chemin du Bayou, coin de la rue Villeré.

Le joli cottage en briques

No 249 Chemin du Bayou, attenant.

Pour un partage entre héritiers de tous âges.

A crédit de longue échéance, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—Encanteur— Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 11 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de l'Allée Commerciale, il sera vendu—

Une maison de résidence en bois à deux étages.

1° **La maison de résidence à deux étages, en bois**, portant le No 271 de la rue Villeré entre Esplanade et Chemin du Bayou ou Hôpital dans le carré d'îlet borné par la rue Robertson, Deuxième District de cette ville, ayant 6 chambres, savoir, citerne et lieux d'aisances, hydrant, cour pavée et valant environ $18 à $20 de location par mois, sur un terrain d'environ 27x45 pieds.

Un cottage double.

2° **Le cottage double en bois, couvert en ardoises, avec une bâtisse double en bois, à deux étages à l'arrière**, formant le coin de la rue Villeré et du Chemin du Bayou, contigus à la propriété ci dessus décrite, et portant les Nos 245 et 247 du Chemin du Bayou, et ayant 4 chambres de chaque côté, cour pavée, citerne, etc., et valant environ de $12 à $15 par mois de chaque côté, sur un terrain d'environ 44x58 pieds.

Petit cottage en briques.

3° Le joli cottage en briques et la bâtisse à l'arrière portant le No 249 du Chemin du Bayou, attenant à la propriété ci-dessus décrite, ayant 6 chambres, citerne, auvent, etc., arbres fruitiers et petit jardin, cour pavée sur un terrain d'environ 32x81 pieds et rapporte $10 par mois.

Le tout d'après des plans de Sidney de Lisle, voyer, que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et 2 ans, à 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, les billets à termes, s'il y en avait, devraient être divisés en coupons à la convenance des parties intéressées les acquéreurs devant assumer les taxes de 1892 en outre des soumissions, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Les actes de vente pardevant M. E. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 mai—22 29—juin 5 11

Rapport de la condition

—DE LA—

New Orleans Co-operative Banking Association.

A la Nouvelle-Orléans.

A la clôture des affaires, le 29 février 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$46,250 45
Prêts sur demande, garantis		13,730 00
Dépenses courantes payées		9,968 17
Ameublement		2,265 35
Dû par des banques et banquiers	$5,899 03	
Comptant	42,151 17	—$48 050 20
Total		$120,264 17

PASSIF.

Fonds capital payé	$63,425 00
Fonds des membres	3,477 30
Profits indivis	2,221 67
Dépôts indivis sujets à des chèques	51,139 00
Total	$120,264 17

Je jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.

F. MULLER, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 8me jour de mars 1892.

OCTAVE MOREL, Notaire.

Correct—Attesté :

A. F. HEMEL,
JULES SARRAZIN,
THEO. BRUMMER,
Directeurs.

3 mars—

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLÉANS—VILLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

QU'IL soit su que le seizième jour du mois d'avril de l'an du Seigneur, mil huit-cent-quatre-vingt-douze, et le cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Pardevant moi François d'Assise Charbonnet, notaire, dûment commissionné et qualifié, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et qui ont signé.

Personnellement sont venus et ont comparu MM. Louis Kientz, George Zimmer, Joseph Dirmann, John Parr, Valentin Reiss, Philippe Reuther, Christian Zimmer, James J. Roth, Antoine Sambola et autres dont les noms sont ci-apposés, tous de l'âge de majorité voulu et résidents de cette paroisse et de cet Etat ont individuellement déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat relatives à l'organisation des corporations, ils ont contracté et se sont engagés ainsi que les personnes qui pourraient s'associer à eux, à former et constituer une corporation et société civile en droit avec les objets et fins et sous les conditions et articles ci-après indiqués, savoir :

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera : "THE CO-OPERATIVE TRUCK FARMS' COMMERCIAL COMPANY, LIMITED, de la Nouvelle-Orléans, Lne. Le Président, ou en son absence le Vice-Président, sera la personne à qui toutes les citations devront être servies et le domicile de la corporation est établi en la paroisse d'Orléans.

ARTICLE II.

Les objets et fins de cette corporation sont ici déclarés être comme suit :

Premièrement—Etablir, construire, acheter ou louer maintenir, conduire et diriger un ou des marchés publics en la ville de la Nouvelle-Orléans, pour la vente de légumes et de fruits, en gros et au détail, pour l'agrément des jardiniers, maraîchers et petits fermiers (truck farmers) ; et affermer, louer et sous louer les marchés publics de la ville de la Nouvelle Orléans.

Secondement—S'engager dans les affaires de commission pour la vente et l'achat de légumes et de fruits de tous genres ; et à s'occuper de telles autres affaires s'y rattachant.

Troisièmement—Fonder, conduire et faire fonctionner une ou plusieurs fabriques pour la mise en ferblanc des fruits et des légumes.

Quatrièmement—Acheter vendre affermer louer ou sous louer des propriétés et des terres convenables pour l'exploitation de petites fermes (truck farms).

ARTICLE III

Le capital de cette corporation est ici fixé à cent mille dollars ($100 000) divisé en quatre mille actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune. Les dites actions seront payables en versements de 10 pour cent appelables quand le Conseil de Direction le jugera convenable, pourvu que ces appels ne se feront plus fréquemment qu'une fois en trente jours. Les actions pleinement payées pourront être émises par le Conseil de Direction contre de la propriété ou des propriétés immobilières, des patentes, droits, franchises en tout autre genre de biens meubles ou immeubles transférés ou acquis ou encore pour travail accompli. La corporation pourra commencer ses opérations dès que mille actions dudit capital auront été placées.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés par un Conseil de Direction qui se composera de quinze actionnaires, huit desquels constitueront un quorum. Ce Conseil sera élu à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, par un avis publié dans un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dix jours avant la dite assemblée. Tout vote se fera par ballottage et chaque action donnera droit à un vote que l'on pourra donner en personne ou par procuration. La première élection des Directeurs aura lieu le second Lundi du mois de Janvier 1893. Chaque Conseil de Direction élira, de son sein, à sa première réunion, un Président un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier.

ARTICLE V.

Les personnes suivantes composeront le premier Conseil de Direction, et leur mandat durera jusqu'au quatrième lundi de janvier 1893, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, savoir : Louis Kientz, Jos. Dhmann, Geo. Zimmer, Valentine Reiss, Christian Zimmer, James J. Roth, Philip Reutet, Geo. Eschborn, Fred Nunge, Louis Frohling, M. J. Gurtler, Christian Fern, John Parr, F. M. Hotard et Antoine Sambola avec Louis Kientz, comme président, Louis Frohling comme vice président, John Parr comme secrétaire et F. M. Hotard comme trésorier.

ARTICLE VI.

Cette corporation aura droit de succession et existence incorporée pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de cette date. Elle peut passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, en son nom d'incorporation. Elle a le droit d'avoir et d'employer un sceau officiel, de l'annuler ou de le modifier à son gré, de détenir recevoir acheter et transférer, affermer et prendre à ferme, d'hypothéquer des biens fonds ou biens meubles, de nommer ou de désigner tels administrateurs, directeurs et employés qu'exigeront ses intérêts ou les circonstances de faire tels règlements pour l'administration de la corporation qu'elle jugera nécessaires et convenables.

ARTICLE VII.

Cette charte d'incorporation peut être changée modifiée et ce fonds capital peut être augmenté, à un meeting général convoqué à cet effet après dix jours d'avis dans un des journaux quotidiens de cette ville. En cas de liquidation de cette corporation, ladite liquidation sera dirigée par trois commissaires qui seront élus par les actionnaires à une assemblée générale. Le vote dans ce cas sera au scrutin et donné personnellement ou par procuration, et que les votes des porteurs de trois quarts du fonds capital sera nécessaire pour que la mesure passe.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable pour les contrats ou fautes de cette corporation, pour plus que la balance non payée due sur son stock ; aucune informalité dans l'organisation de la corporation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer un actionnaire quelconque à une responsabilité dépassant le montant de son stock.

Fait et signé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon bureau, en présence de MM. John H. Haley et Edward W. Hunt témoins compétents qui ont signé avec les parties intéressées et moi, notaire, après lecture de tout le présent acte.

Original signé :

Louis Kientz	80 actions
Geo. Zimmer, p. p. F. O. C.	20 actions
Joseph Dirmann	25 actions
John Parr	10 actions
Valentin Reiss, p. p. J. P.	10 actions
Phil Reuther	25 actions
Carl Zimmer	10 actions
James J. Roth	10 actions
Chas Haab	2 actions
Christian Fern	2 actions
Phil. Zimmer	7 actions
F. M. Hotard	10 actions
Anthony Sambola	10 actions
Friedrich Nunge	10 actions
Florian Dirmann	5 actions
Louis Frohling	10 actions
Geo Eschborn p. p. J. P.	4 actions
M. J. Gurtler	10 actions

Témoins : John H. Haley, E. N. Hunt.

F. D. CHARBONNET,
Notaire Public.

Je, soussigné, Recorder des Hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que le susdit acte d'incorporation de la Co-Operative Truck Farmers Commercial Company, Limited, a été ce jour dûment enregistré en mon bureau dans le livre No 444 folio 764.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1892.

GEO. GUINAULT,
Recorder.

Je, notaire, soussigné, certifie par le présent que ce qui précède est une copie authentique de l'original de l'acte d'incorporation de la "Co-Operative Truck Farmers' Commercial Company Limited, de la Nouvelle-Orléans, Lne.", et du certificat du Conservateur des Hypothèques de la paroisse d'Orléans, ci annexé, enregistré à mon bureau.

En foi de quoi, j'ai à cet acte apposé ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nouvelle-Orléans, Lne., ce septième jour de mai 1892.

F. D. CHARBONNET, Notaire.

12mai—5 f par mois et chaque dim

Etat Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 30 avril 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières	$135,329 80	
Bons et actions	39,834 62	
Dettes suspendues	54,210 88	
Prêts et escomptes	365,735 66	
Dû par des banques et banquiers	4,862 27	—$601,966 02
Prêts sur demande	226,383 30	
Echange	43,807 69	
Chèques du Clearing House, circulation et numéraire	357,668 45	— 626,799 44
Total		$1,128,765 47

PASSIF.

Capital actions	$380,200 00	
Profits non divisés	58,794 35	—$438,994 35
Dû à des banques et banquiers		1,145 97
Dû aux déposants		688,625 15
Total		$1,128,765 47

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.

A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans.

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 30me jour d'avril 1892.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, comité nommé pour examiner l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé celui-ci correct—soit, Trois cent cinquante-sept mille six cent soixante-huit 45-100 dollars.

FRANK VATTER,
ERNEST FRAGET,
PETER TORRE,
1er mai—1f JOSEPH LOMBARD.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50.